

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 4 JUIN 1887

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-nous, par Léon Ledieu. — Poésie : Le Printemps, par J. B. Caouette. — Parlement de Québec — En route pour la baie d'Hudson, par M. l'abbé Proulx. — Pour Hermance, par Marguerite. — Feuilleton : Jean-Jeudi. — Récréations de la famille.

GRAVURES : M. O'Brien parlant au Queen's Park, Toronto ; Démonstrations hostiles. — Portraits de lord Lansdowne et de M. William O'Brien. — La police chargeant la foule en face de l'hôtel Rossin, rue King, Toronto. — M. Wm. O'Brien attaqué pendant la soirée. — Vue générale de la ville de Pembroke. — Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	\$50
2me ..	25
3me ..	15
4me ..	10
5me ..	5
6me ..	4
7me ..	3
8me ..	2
86 Primes .. à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

PRIMES MENSUELLES

TRENTE-HUITIÈME TIRAGE

Le trente-huitième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros de Mai), aura lieu SAMEDI, le 4 juin, à huit heures du soir, dans la salle de l'UNION SAINT-JOSEPH, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elizabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre.

PARLEMENT DE QUÉBEC

La semaine prochaine, nous publierons les portraits de l'hon. M. McShane, ministre des travaux publics, et de MM. Victor Gladu et Lapointe, M.P.P.



Je lis rarement les annonces dans les journaux, cependant, malgré moi, mon œil s'arrête parfois sur celles qui se présentent quotidiennement sous la même forme. J'en remarque surtout de deux classes.

Les unes commencent ainsi :

On demande une servante.....

C'est étonnant ce que Montréal consomme de servantes !

Les fait-on disparaître ? Les expédie-t-on au loin, ou comme aux temps mythologiques, en offre-t-on tous les jours un certain nombre à quelque minotaure inconnu ? Je ne sais, mais il est certain que cette demande extraordinaire et inépuisable cache quelque mystère.

Et ce qu'il y a d'explicable pour moi, c'est que les autorités ne se sont pas encore émues des moyens, évidemment malhonnêtes, que l'on emploie pour décider ces demoiselles les servantes à servir.

C'est à qui vantera les avantages de la position qu'il offre. Jugez-en par vous-mêmes :

— On demande une servante. Pas d'enfants...
— On demande une servante. Pas de lavages...
— On demande une servante. Travail léger...
— On demande une servante. Deux personnes seulement...

Et toujours suit cet accompagnement forcé : *Bons gages. Salaire élevé, etc.*, etc.

Vous verrez qu'on leur promettra bientôt trois heures de sortie pendant le jour, une chambre en ville et la permission de nuit sept fois par semaine.

Il y a déjà de ces demoiselles qui se donnent dit-on, tout cela, sans le demander.

. Elles sont donc très heureuses, n'est-ce pas ? Elles gagnent de bons gages sans trop se fatiguer et ne se plaignent pas de leur sort ?

Pas du tout ! et les trois quarts d'entre-elles sont furieuses de leur condition et disent pire que pendre de leurs maîtresses.

C'est la vieille histoire.

Au fait, si vous voulez avoir une idée de ce qu'elles pensent, allez un dimanche à la messe de six heures, c'est, m'a-t-on dit, (car je ne n'oserais prendre une telle responsabilité) c'est la messe des servantes.

Les maîtresses de maison que vous y remarquerez n'y sont venues que pour permettre à leurs servantes d'aller à la grand'messe, ainsi que le stipule une des conditions du contrat intervenu entre les parties.

Allez donc à la messe de six heures, priez dévotement, éloignez toute mauvaise pensée, mais écoutez, à la sortie, les conversations des *filles engagées* qui s'en vont deux par deux, quelquefois trois.

Pauvres nous ! comme on nous habille et comme on nous déshabille ! Ah ! mes amis ! quels coups de langue, quelles morsures, quel venin !

Hâtons-nous d'en rire, comme Figaro, de peur d'être obligés d'en pleurer !

. L'autre genre d'annonces qui attire mon attention n'a aucun rapport avec le premier.

Cette annonce est très attrayante, très courte et me fait faire des rêves d'or.

En voici la teneur :

— A prêter, \$50,000, s'adresser à M. Z. Y. X.

— A prêter, \$100,000, s'adresser à....

— A prêter, \$250,000, par sommes de pas moins de \$20,000, s'adresser à.....

On lit ces annonces là tous les jours dans tous les journaux, et aussitôt ! Jean-Baptiste, qui est un garçon très intelligent, très courageux, mais aussi très pauvre, se dit :

— Sapristi ! ces messieurs X, Y, Z., etc, qui offrent tant d'argent à prêter, sont de braves gens. Voilà au moins des citoyens qui aident leur prochain. C'est magnifique cela, je vais aller les trouver et leur demander \$50 00 pour mettre à exécution mon projet...

Et Jean-Baptiste va trouver M. X., qui a toutes les peines du monde à lui prouver qu'on ne prête qu'aux riches et que pour obtenir cinq mille piastres, il faut déjà en posséder quinze mille, en terre, en briques, en pierres, etc.

— Mais, dit Jean-Baptiste, qui a la tête très dure, mon projet est des plus réalisable, votre argent ne court aucun risque et je ferai des bénéfices considérables.

Rien n'y fait ; il faut des garanties, c'est-à-dire du bien au soleil et non des projets, si bons qu'ils puissent être.

. Il existe aussi d'autres prêteurs : ceux-là ne font pas de réclames dans les journaux, et trois boules, suspendues devant leur magasin, suffisent pour indiquer leur genre de négoce.

Ces gens-là sont tous, ou presque tous, juifs, et quand Jean-Baptiste a faim et qu'il n'a pas le sou, il va trouver l'un d'eux et lui présente sa montre, s'il en a une, ou ses outils, des vêtements, n'importe quoi. L'homme au nez crochu, examine l'objet et offre deux piastres sur ce qui en vaut quinze. Ce prêt est fait pour six mois à raison de deux pour cent d'intérêt par mois, c'est-à-dire vingt-quatre pour cent par an, c'est quelque fois plus encore.

Et ces fils d'Israël pratiquent ainsi l'usure en plein soleil, à la fin du dix-neuvième siècle, protégés par les lois, sans que personne, pas

même Jean-Baptiste, songe à trop réclamer, car il se dit que, en fin de compte il a été *bien heureux* de trouver quelqu'un qui consentit à lui prêter de quoi ne pas mourir de faim.

. Il serait cependant bien simple de suivre l'exemple des vieux pays et d'établir des *monts de piété*, ainsi que cela existe en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Russie, etc., etc.

Ce serait une source de revenus, et je crois qu'aucun gouvernement ne doit être assez fier pour refuser de remplir sa caisse.

Je dis gouvernement, car ces établissements ne peuvent fonctionner d'une manière convenable qu'en autant qu'ils sont contrôlés, surveillés et administrés d'une manière irréprochable.

Comme cette question semble devoir être examinée bientôt, je vous ferai, si vous le voulez bien, un résumé de l'histoire des *monts de piété* en France.

. Je prends mes renseignements un peu partout :

Le Mont-de-Pitié, dit M. de la Brière, le prêt au pauvre, est un bienfait que la population parisienne doit à son premier magistrat, sous le règne de Louis XVI, au lieutenant-général de police Lenoir, qui administra Paris, de 1774 à 1785, avec une sagesse, un zèle, un désintéressement qui pourraient servir de modèle aux *éclésiastes* contemporains.

Avant lui, en effet, quand l'ouvrier de Paris était pressé par le besoin, il prenait sur son dos les instruments de son travail, ses hardes ou ses pauvres meubles, et il s'acheminait vers la rue des Lombards. Il trouvait dans ce quartier des Portugais, des Italiens, usuriers sans vergogne, qui lui prêtaient sur gage en exploitant son ignorance.

Lenoir, témoin des abus qui ruinaient lâchement le prolétaire, entreprit, en 1777, d'imiter ce qui se pratiquait en Italie, et de créer, pour le peuple de Paris, un Mont-de-Piété, un établissement où le prêt sur gage se fit avec des garanties certaines, soumis au contrôle officiel et public.

L'organisation merveilleuse étudiée de cette banque populaire, aux rouages si justes et si précis, qui, survivant à toutes nos tempêtes, en son siège primitif, a rendu des services immenses, est l'œuvre considérable d'un esprit sagace et élevé, d'un ami qui, depuis cent ans, a bien mérité des pauvres.

Lenoir ne s'enrichit pas dans son administration. La Révolution le ruina. Quand il revint de l'émigration, Napoléon se fit, à son égard, l'interprète de la reconnaissance populaire. Il lui attribua une pension de quatre mille francs sur les revenus de ce Mont-de-Piété fondé par ses soins, pension qui fut, d'ailleurs, servie peu d'années ; car Lenoir s'éteignit bientôt dans la retraite.

Son œuvre, ébranlée par la Révolution fut rétablie par le décret du 24 messidor an XII. Elle ne fut pas, en France, la première de ce genre : Marseille, Angers, Montpellier et trois ou quatre autres villes ont précédé Paris dans cette voie.

Il est juste, d'ailleurs, de rappeler que le Mont-de-Piété est une fondation essentiellement cléricale par son origine. Le plus ancien établissement de ce genre fondé au quinzième siècle, à Pérouse, fut inspiré par une pieuse charité. Celui de Mantoue est dû à saint Bernardin de Feltré ; celui de Rome, à saint Charles-Borroméo ; celui de Savone, à Sixte-Quint. Les noms des papes Léon X et Paul II se trouvent en beaucoup de chartes de fondation.

. Le *mont de piété* de Paris est situé rue des Blancs Manteaux et a deux succursales.

On prête des sommes d'argent, depuis trois francs, à un taux qui varie, mais qui n'exède pas neuf pour cent. Nul prêt n'est fait sans gage. On avance les *quatre cinquièmes* de la valeur des objets en or et en argent et *deux tiers* sur les autres articles.

Les objets non réclamés à l'expiration de *quatorze* mois sont vendus à l'enchère et le surplus de la somme prêtée, de l'intérêt et des frais, est remis au propriétaire de l'article vendu si la réclamation est faite dans un délai de trois ans.

Il y a quarante-six monts de piété en France, qui ont un capital de dix millions de piastres et